

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 3 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le trois du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du vingt-quatre septembre deux mil quatorze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 13 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HASENBOEHLER Thomas,
M. JACOBBERGER Thierry, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MEYER Gérard,
Mme NEFF Katia, Mme NENOT Patricia, Mme REMY Vanessa,
M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absents excusés : 2 Mme JOUBARD Josiane, *ayant donné procuration* à M. JACOBBERGER Thierry
Mme PEDUZZI Fernande

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. SCHAD Pierre est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Forêt communale
 - *Etat prévisionnel des coupes 2015*
 - *Travaux d'exploitation*
 - *Etat d'assiette 2016*
 - *Affouage 2015*
2. Finances communales – *délibération modificative*
3. Chasse lot N°2 – agrément de garde-chasse
4. Location des baux de chasse 2015-2024
5. Fermages de terrains communaux
6. Urbanisme – projet AFUa
7. Réhabilitation du Presbytère
8. Indemnités de conseil du Trésorier-comptable
9. Réforme territoriale
10. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Commune de BALSCHWILLER

Article 1
FORÊT COMMUNALE

A. Etat prévisionnel des coupes 2015 et travaux d'exploitation

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée l'état de prévision des coupes pour 2015 établi par l'ONF ; cet état fait apparaître l'exploitation d'un volume global de 2 037 m³ qui s'établit comme suit :

COUPES A FACONNER					
Parcelles	Bois d'œuvre m ³	Bois industrie	Chauffage	Non façonné	Volume total
10	133		163	69	365
14	53		98	42	193
15	111	156		66	333
21 B	86	137		58	281
29 A	53	94		48	195
29 B	134	160		74	368
3 B	81	85		36	202
Chablis	100				100
Total	751	632	261	393	2037

BILAN PREVISIONNEL 2015			
DEPENSES EXPLOITATION		RECETTES BRUTES	
Abattage / façonnage	29 020 €	Coupes à façonner	80 410 €
Débardage	13 180 €	Coupes sur pieds	4 000 €
Honoraires ONF	4 958 €		
Autres	500 €		
Total dépenses HT	47 658 €	Total recettes brutes	84 410 €
BILAN NET PREVISIONNEL			36 752 €

Entendu les explications du Maire,

Le conseil municipal adopte l'état prévisionnel des coupes et des travaux d'exploitation 2015.

B. Etat d'assiette 2016

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, informe l'assemblée des prévisions de la prochaine campagne de martelage pour les coupes 2016 qui s'établissent comme suit :

Parcelle	Surface	Nature
1	6.42	Régénération
2	5.83	Régénération
17	7.07	Amélioration
25 B	1.60	Amélioration
25 C	5.34	Amélioration

Vu les propositions de l'ONF,

Entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve l'Etat d'assiette des coupes pour 2016
- entend approuver définitivement les coupes au cours du 2^{ème} semestre 2015.

Commune de BALSCHWILLER**C. Affouage 2015**

Vu l'attribution d'un lot de 4 stères de bois d'affouage en vigueur dans la commune les années précédentes,

Vu l'état de prévision des coupes pour 2014/2015,

Vu le coût du façonnage et du débardage d'un lot,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

- de maintenir pour 2015, l'attribution de 4 stères de bois de chauffage par foyer de la commune,
- de reconduire le débardage du bois d'affouage en bordure du chemin,
- de maintenir le prix des 4 stères à 180.- €

Comme les années précédentes, les familles intéressées pourront s'inscrire au moyen du talon figurant dans « Les Echos » de novembre-décembre, et ce avant le 1^{er} décembre 2014.

Article 2**FINANCES COMMUNALES – DELIBERATION MODIFICATIVE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de réfection de la rue des Jardins qui sont en cours. Le poteau d'incendie à l'angle de la rue des Jardins et de la rue de Bernwiller a dû être changé par le SIAEP. Ce changement n'était pas initialement prévu dans le budget 2014.

Vu les crédits inscrits au budget 2014,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Adopte la décision modificative N°01 au budget 2014 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2041512 : Groupement de collectivités		+ 2 700.-
Article 2152 : installations de voirie	-2 700.-	

Article 3**CHASSE LOT N°2 – AGREMENT DE GARDE-CHASSE**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. LINGELSER Paul, Président de l'association de chasse Buethwiller-Balschwiller, locataire du lot de chasse n°2, demande le renouvellement de l'agrément de garde-chasse particulier qui a été accordé le 27 août 2009 à M. VICHARD Michel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au renouvellement susmentionné.

Article 4**LOCATION DES BAUX DE CHASSE 2015-2024**

Le Conseil municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et après avis de la commission communale de chasse :

- ✓ prend acte de la décision des propriétaires, publiée le 1^{er} octobre 2014 concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Commune de BALSCHWILLER

- ✓ décide de fixer à 962 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- ✓ décide de procéder à la location en trois lots comprenant :
 - a. **le lot n° 1** : 690 ha (ban de la commune de Balschwiller avant la fusion avec Ueberkumen de 1972, dont 120 ha boisés, sur le ban communal de BALSCHWILLER. Sont exclus de ce lot la roselière (2.50 ha) et le bassin de rétention (1.50 ha).
 - b. **le lot n° 2** : 220 ha (ban de l'ex commune de Ueberkumen avant la fusion avec Balschwiller de 1972 limité au Nord par le Soultzbach) dont 62 ha de forêt.
 - c. **le lot n° 3** : 52 ha (propriété de la commune de Balschwiller sur le ban de Gildwiller) dont 52 ha boisés, sur le ban communal de GILDWILLER.
- ✓ décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité
 - Lot n°1 : par convention de gré à gré
 - Lot n°2 : par convention de gré à gré
 - Lot n°3 : par convention de gré à gré
- ✓ décide de ne pas adopter le principe de clauses particulières.
- ✓ décide par 9 (neuf) voix pour et 4 (quatre) contre pour les lots loués par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location comme suit

lot n° 1 : 7 000 €
lot n° 2 : 4 650 €
lot n° 3 : 2 200 €
- ✓ et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de gré à gré.
- ✓ décide de ne pas demander le plan de chasse pour le compte du propriétaire.
- ✓ décide de ne pas mettre à la charge du locataire les frais d'engrillagement ou de protection individuelle.
- ✓ décide de ne pas tolérer le pacage des moutons / de pâturage / de vaine pâture au cours de la période du présent bail.

Une copie du procès verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

Article 5
FERMAGES DE TERRAINS COMMUNAUX

A. Renouvellement

Vu l'expiration des baux relatifs aux terrains communaux suivants :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	526	Schaeme	18 a 07
30	51(partiel)	Biechelberg	67 a 90
Exploitant période 2005 – 2014 : STIMPFLING Bernard			

Vu la demande de renouvellement de bail afférent à ces terrains par le susnommé,
 Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2014 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2014 (variation de +1.52% par rapport à 2013),
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Commune de BALSCHWILLER

- considère que tous les terrains sont de catégorie supérieure,
- redonne en fermage les terrains précités à l'exploitant précité, pour une période de 9 ans, à compter du 11/11/2014,
- fixe le prix du fermage annuel à **124.01 €/ha**
- entend appliquer pour la révision du prix du fermage, à compter de la 2^e année, l'indice départemental des fermages de l'année précédente défini par région (Sundgau pour la Commune) et fixé par arrêté préfectoral,
- décide que les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur,
- applique une taxe annuelle de 15 % sur le prix principal du fermage pour la couverture des charges,
- fixe à 20 % les charges de première année, pour frais de location, payables avec la première échéance,
- rappelle que toute cession ou sous-location est interdite,
- autorise le Maire à signer le contrat de bail à intervenir.

B. Attribution**MM. HAEBIG Nicolas et HASENBOEHLER Thomas, conseillers municipaux, ayant quitté la séance.**

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Mme STEMMELLEN Marguerite, réceptionné en mairie le 5 août 2014, par lequel elle résilie tous ses baux ruraux au 10 novembre 2014 pour cause de cessation d'activités.

Vu les baux de terrains communaux concernés :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
7	97	Schaeme	50 a 95
25	16	Hurbach	87 a 15
26	37	Glockenbrunnen	283 a 50
26	44(partiel)	Glockenbrunnen	85 a 42
30	5	Wuestenmatten	85 a 30

Vu les candidatures reçues pour ces baux afférents à ces terrains,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2014 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2014 (variation de +1.52% par rapport à 2013),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- considère que tous les terrains sont de catégorie supérieure,

M. MEYER Gérard, Adjoint au Maire, ne prenant pas part au vote.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de passer au vote à bulletins secrets. Prennent part au vote 10 conseillers municipaux présents et un vote par procuration (procuration de Mme JOUBARD Josiane à M. JACOBBERGER Thierry).

- donne en fermage les terrains précités aux exploitants ci-dessous, pour une période de 9 ans, à compter du 11/11/2014, comme suit :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
7	97	Schaeme	50 a 95

Par 10 (dix) voix et 1 (un) bulletin nul est divisé comme suit :

- **M. STIMPFLING Bernard : 24 a 20** (partie sud – du chemin rural au fossé séparant la parcelle en deux)
- **Mme HASENBOEHLER Fernande : 26 a 75** (partie nord - au-dessus du fossé séparant la parcelle en deux)

Commune de BALSCHWILLER

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
25	16	Hurbach	87 a 15

Par 11 (onze) voix (unanimité) le bail est attribué à M. MEYER Jean-Luc.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
26	37	Glockenbrunnen	283 a 50

Par 8 (huit) voix pour M. HASENBOEHLER Thomas et 3 (trois) voix pour M. HAEBIG Nicolas, le bail est attribué à M. HASENBOEHLER Thomas.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
26	44(partiel)	Glockenbrunnen	85 a 42

Par 11 (onze) voix (unanimité) le bail est attribué à M. DIDNER André.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
30	5	Wuestenmatten	85 a 30

Par 9 (neuf) voix pour M. STEMMELEN Eric et 2 (deux) voix pour M. ELLERBACH François, le bail est attribué à M. STEMMELEN Eric.

- fixe le prix du fermage annuel à **124.01 €/ha**
- entend appliquer pour la révision du prix du fermage, à compter de la 2^e année, l'indice départemental des fermages de l'année précédente défini par région (Sundgau pour la Commune) et fixé par arrêté préfectoral,
- décide que les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur,
- applique une taxe annuelle de 15 % sur le prix principal du fermage pour la couverture des charges,
- fixe à 20 % les charges de première année, pour frais de location, payables avec la première échéance,
- rappelle que toute cession ou sous-location est interdite,
- autorise le Maire à signer les contrats de bail à intervenir.

Article 6

URBANISME – PROJET AFUa

MM. HAEBIG Nicolas et HASENBOEHLER Thomas, conseillers municipaux, ayant regagné la séance.

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'AFUa dans les zones AUa (anciennes AUa et AUb avant modification du PLU en 2013) dont le principe a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 11 août 2014.

Afin d'accompagner le projet, il convient de faire le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour suivre le dossier depuis la constitution de l'AFUa jusqu'à réception des travaux de viabilisation.

Vu le projet de mission de l'AMO

Mission de géomètre

- Levés topographiques et délimitation du périmètre de l'opération
- Divisions parcellaires (matérialisation des nouvelles limites et document d'arpentage)
- PV d'arpentage et de remembrement

Opération AFUa

- Montage du dossier d'AFU en lien avec les propriétaires (réunion)
- Esquisse de faisabilité
- Dossier de création de l'AFUa et démarche administrative – enquête publique
- Dossier de remembrement

Commune de BALSCHWILLER

Mission de maîtrise d'œuvre – VRD

- Diagnostics études préliminaires
- AVP – Dossier loi sur l'eau – Déclaration ouvrages basse-tension – Phase PRO
- Montage du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Réception des ouvrages

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- Approuve la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'association foncière urbaine autorisée :
 - Mission de géomètre
 - Mission de maîtrise d'œuvre - VRD
- Retient l'offre du cabinet AGE géomètre pour un montant de 93 220 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer les documents à intervenir.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au budget au compte 2031.
- Adopte la décision modificative N°02 au budget 2014 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2031 : Frais d'études		+ 40 000.-
Article 2152 : installations de voirie	-40 000.-	

Article 7

REHABILITATION DU PRESBYTERE

MM. BURGER Claude, conseiller municipal, et SCHAD Pierre, Adjoint au Maire, présentent à l'assemblée les offres reçues pour chaque lot du projet.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 août 2014 décidant la réhabilitation du Presbytère,

Vu les offres en présence pour chaque lots,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'attribuer les lots pour la réhabilitation du Presbytère comme suit :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Cloisonnement/menuiserie	SCHMERBER de SAINT-BERNARD	10 899.16 €
Ventilation	ELECTRON de BALSCHWILLER	3 963.07 €
Chauffage	PINA SARL de VIEUX-THANN	23 755.65 €
Sanitaire	PINA SARL de VIEUX-THANN	20 860.95 €
Maçonnerie et métallerie	SARL DOMINECO CIRILLO de SOULTZ	5 490.00 €
Plâtrerie/isolation	STEPEC PLATRERIE de WITTELSHEIM	14 435.10 €
Peinture	PICONE de BANTZENHEIM	18 256.32 €
Electricité	ELECTRON de BALSCHWILLER	8 518.40 €

- Autorise M. le Maire à signer les contrats à intervenir.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2135 des budgets 2014 et suivants.

Article 8

INDEMNITES DE CONSEIL DU TRESORIER-COMPTABLE

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés,

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat du Conseil Municipal,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Philippe GERARD receveur municipal.

Article 9

REFORME TERRITORIALE

Motion relative à l'avenir de la Région Alsace

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée Nationale le 21 juillet 2014, **les élus du conseil municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace**. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Aussi les élus de la commune de BALSCHWILLER demandent :

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014,

Commune de BALSCHWILLER**Et se déclarent favorables :**

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des trois collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

Article 10**DIVERS****Etang Weiher**

Mme SCHLIENGER Anne, conseillère municipale, présente au conseil municipal les travaux effectués par l'association de pêche aux étangs.

- Réhabilitation du local et notamment de la toiture
- Débroussaillage et défrichage des abords
- Vidange de l'étang du haut

Cet étang nécessite des travaux de consolidation de sa digue et de curage. Des devis ont été établis pour cette opération (les étangs faisant partie intégrante du patrimoine communal). Les travaux pourraient être inscrits au budget 2015 après approbation lors d'une séance ultérieure.

Cimetière communal

Les concessions dans le cimetière avaient été mises en place en 1999. Les premières arrivent donc à échéance au 31 décembre 2014. Les détenteurs recevront dans les prochaines semaines un courrier pour le renouvellement.

40^{ème} anniversaire du foyer

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, fait part des travaux de la commission « vie associative » quant à la célébration des 40 ans de l'inauguration du foyer. La commission propose d'organiser cet événement en janvier 2015 en lien avec les vœux du maire (fin janvier).

Arbres rue du 27 Novembre

M. le Maire informe l'assemblée que les arbres du côté pair de la rue du 27 Novembre (depuis la rue de l'Abbé Ludwig jusqu'à la sortie vers Burnhaupt) seront coupés dans les prochaines semaines avant le début des travaux de la 3^{ème} tranche d'assainissement.

Divagation de bovins

M. le Maire fait lecture du courrier de M. DIDNER André relatif à la divagation récurrente de bovins de l'exploitation du Moulin. Cette situation provoque des dégâts dans les cultures voisines et le requérant sollicite l'intervention de la commune pour que des solutions soient trouvées.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 23h50.

Commune de BALSCHWILLER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 3 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Forêt communale
 - *Etat prévisionnel des coupes 2015*
 - *Travaux d'exploitation*
 - *Etat d'assiette 2016*
 - *Affouage 2015*
2. Finances communales – *délibération modificative*
3. Chasse lot N°2 – agrément de garde-chasse
4. Location des baux de chasse 2015-2024
5. Fermages de terrains communaux
6. Urbanisme – projet AFUa
7. Réhabilitation du Presbytère
8. Indemnités de conseil du Trésorier-comptable
9. Réforme territoriale
10. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	A donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry	JACOBBERGER Thierry
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale		
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		
M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale	Absente excusée	